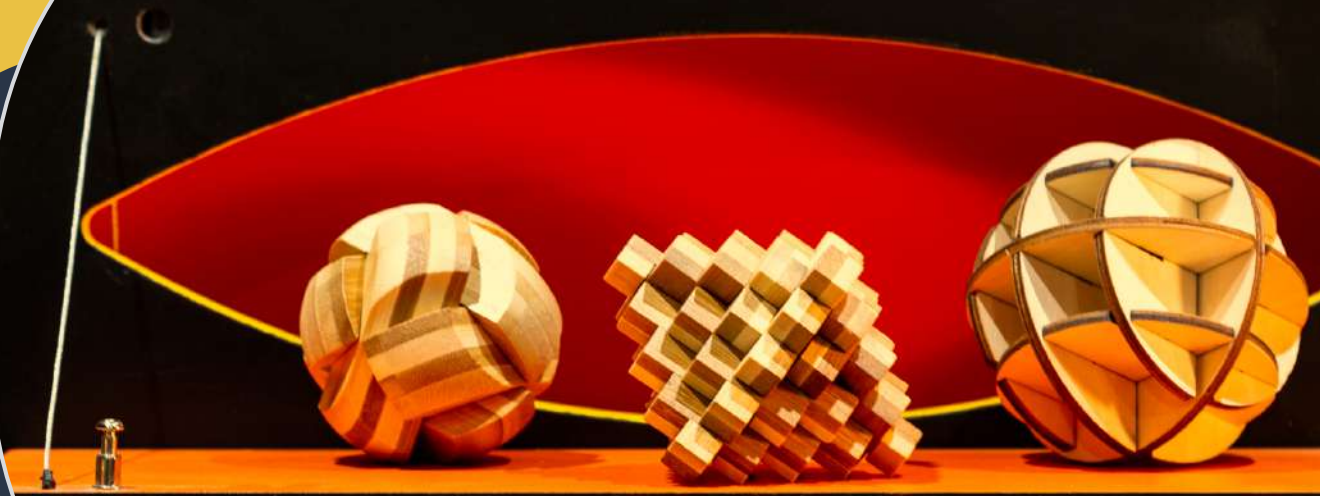




STAGIAIRE LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue dans notre centre de formation



lafeo
l'Agence Formation Enseignement Éducation



6 rue de la Grève 41000 BLOIS



contact@af2e.fr

Màj mars 2023



SOMMAIRE

Message de bienvenue	2
Genèse	3
À notre sujet	4
Nos compétences	5
Notre démarche pédagogique	6
Nos moyens d'encadrement	9
Accès personnes en situation de handicap	10
Règlement intérieur	12
Contact et accès	16



MESSAGE DE **BIENVENUE**



Meriadec HUBY

Présidente-Directrice

L'agence est heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Pour votre réussite et la qualité du déroulement de votre formation en présentiel, ce Livret d'accueil vous informe de notre engagement d'intervention en formation. L'expertise et les habiletés de notre équipe sont au service de votre projet.

Le Livret d'accueil vous permet de connaître toutes les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation et les informations pratiques. Il vous permet de trouver facilement les solutions qui ont été mises en place afin que ce moment privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes et restons vigilants à votre confort durant cette période.

Bienvenue à nos côtés, nous sommes heureux de vous accompagner dans ce projet ponctué de réussite,
Mériadec HUBY



6 rue de la Grève 41000 BLOIS

GENÈSE

L'agence est le fruit d'un cheminement professionnel et personnel.. Mes premières expériences dans l'enseignement m'ont offert l'opportunité d'expérimenter et de développer ma créativité pédagogique dans un cadre favorisant le travail collaboratif. J'y ai affirmé ma capacité à animer une équipe et fédérer autour d'un projet innovant, j'ai appris à considérer la démarche pédagogique comme une prise de risques continue et un terrain d'expérimentations dont il faut savoir accepter les freins et s'enrichir des leviers.

J'ai quitté l'enseignement pour un projet familial au Cirque du Soleil à Montréal. A notre retour en France, j'ai saisi l'opportunité de travailler aux côtés de mon père, acteur reconnu de la lutte contre l'illettrisme. C'est à ses côtés que j'ai été initiée aux travaux d'Antoine de La Garanderie notamment. Ensemble, au cours de ces presque dix ans de collaboration, nous avons développé des ingénieries particulières, reconnues, destinées aux entreprises et collectivités, maillage de compétences professionnelles et de compétences de base. Nos formations se démarquent du modèle magistral de l'école, privilégient une pédagogie du sens, font en sorte que chacun soit acteur et reconnu acteur de sa formation. Une attitude pédagogique est privilégiée : active, contextualisée, individualisée, structurante et dynamique. Une de ces ingénieries a ainsi été présentée lors des Assises Européennes de l'Illettrisme à Lyon en 2013.

Aujourd'hui, c'est un travail que je poursuis avec mes partenaires, auprès d'un éventail de publics plus large. J'ai peu à peu répondu aux sollicitations, sur les stages que j'anime tels que la lecture efficace, de professionnels et de particuliers pour développer une offre centrée sur le développement du potentiel, le « apprendre à apprendre ». Sont alors nés des stages et outils tels que « La lecture expliquée aux grands », « Fais attention ! Apprends ! Oui, mais comment ? » ou « La valise des grands explorateurs ». Mon expertise m'offre également la possibilité de répondre aux besoins de formation de professionnels tels que les conseillers formation, les enseignants, les formateurs ou encore les bénévoles de l'accompagnement scolaire.

C'est à la croisée de ces réflexions, liées à mon parcours professionnel et à ma vie personnelle, que l'agence et ma démarche professionnalisante en orthopédagogie trouvent leur source.

La question des stratégies d'apprentissage a toujours été au cœur de mon métier.

L'orthopédagogie, telle que présentée en France, est la discipline dans laquelle je me suis reconnue. Dans le contexte actuel, en milieu scolaire ou en formation continue, l'orthopédagogie me semble être le maillon manquant et devoir s'inscrire dans la complémentarité des autres professions. Dans un univers professionnel souvent centré sur la compétence professionnelle au détriment de l'adaptabilité et de l'autonomie, de l'employabilité, je me lance le défi d'être un des acteurs qui permettra dans le futur de porter des « têtes bien faites » plutôt que « des têtes bien pleines » !



6 rue de la Grève 41000 BLOIS

À NOTRE SUJET PRÉSENTATION

L'agence se donne pour mission de construire une offre de conseil et de formation inscrite dans une stratégie d'innovation pédagogique. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires issu des secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et sur l'expérience reconnue de sa fondatrice, Mériadec HUBY, expérience construite dans l'enseignement et la formation depuis plus de 20 ans.



L'aF.E.E.a développé son expertise en neuroéducation, approche qui étudie certaines problématiques éducatives au niveau cérébral.

Forte de cette expertise et de son réseau partenarial, l'agence a pour objectif d'accompagner, de conseiller et former les porteurs de projets en ingénierie de formation, de projet ou pédagogique.



NOS COMPÉTENCES

Ingénierie de formation

- § Analyse stratégique des enjeux et des situations de travail
- § Identification des objectifs
- § Conseil et accompagnement dans la formulation des contenus et modalités pédagogiques
- § Création et développement des outils formels de suivi et d'évaluation

Ingénierie pédagogique

- § Développement d'une ingénierie créatrice inscrite dans les pédagogies reconnues et éclairées au regard des apports de la neuropédagogie et de l'orthopédagogie
- § Optimisation du potentiel des adultes et des stratégies d'apprentissage (fonctions exécutives et apprentissages)

Formations

- § Lecture rapide et efficace
- § Formation des tuteurs en entreprise et collectivité
- § Formation travail en équipe et collaboration
- § Formation des acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'éducation en neuroéducation



NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE



L'engagement des formateurs de l'aFEE

- S'engager dans une approche active (vs approche passive (écouter/lire)) favorisant la manipulation, l'action, la production
- Favoriser la rétroaction positive pour renforcer le sentiment de compétence, être intéressé et motivé
- Favoriser un état d'esprit d'engagement, dynamique
- Éviter la surcharge cognitive

Les apprenants doivent prendre conscience que leurs capacités ne dépendent pas de talents innés. Ils doivent être convaincus que leur réussite est le résultat de la combinaison d'effort et de stratégie et qu'ils en sont les acteurs.

L'orthopédagogie en quelques mots

Science de l'éducation, l'orthopédagogie vise à permettre aux enfants, aux adolescents et aux adultes de pallier les difficultés liées aux apprentissages et de développer leurs potentialités. Sa pratique prend appui sur la recherche en didactique, en pédagogie et en sciences cognitives. Elle vise le développement des stratégies d'apprentissage des individus. Le rôle de l'orthopédagogue est ainsi de développer les capacités d'attention, de mémorisation, de raisonnement, de créativité.

Il saura également développer avec l'employeur les habiletés nécessaires à la formation et aux apprentissages comme l'anticipation, l'observation, l'évaluation, la résolution de problèmes, la prise de décisions.



NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE



Pédagogie contextualisée

Les supports pédagogiques seront en lien étroit avec vos activités professionnelles, sociales. Elles correspondront également à votre projet personnel.

Pédagogie individualisée

Les contenus de formation sont adaptés aux besoins de chaque stagiaire. Le positionnement orientera les formateurs sur les contenus de votre formation à mettre en place.

Le parcours individuel de formation sera construit par les formateurs et vous sera proposé.

Des évaluations intermédiaires permettront de valider l'acquisition de certaines compétences ou d'ajuster les contenus.



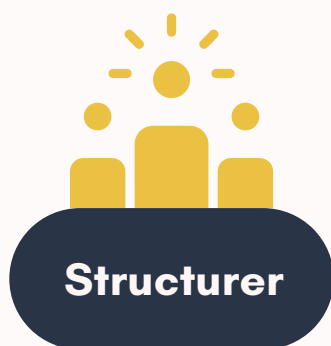
Pédagogie dynamique

Le stagiaire se voit proposer dans chaque activité une alternance de temps d'écoute et d'action, les temps d'action demandent un réel engagement, faire et savoir-faire.

Les outils et supports utilisés permettent une manipulation.

La dynamique soutient la notion de groupe, dans une activité chacun connaît son rôle, le rôle de l'autre.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ...



Pédagogie structurante

Optimiser la dynamique d'apprendre à apprendre par la compréhension du fonctionnement du cerveau au regard de situations contextualisées (métacognition)

Proposer des activités en lien, permettant d'optimiser le potentiel de la personne, sa capacité à faire face au changement et par conséquent son employabilité est primordial dans le contexte actuel.

Ces quatre aspects de nos pratiques pédagogiques s'inscrivent dans la logique des modalités pédagogiques attendues : une pédagogie active, enrichie et inversée.

NOS

Page 9

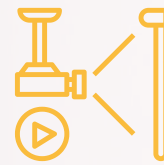
MOYENS D'ENCADREMENT



WIFI



IMPRIMANTE



VIDEO-PROJECTEUR



CONFIGURATION MODULABLE



MOYENS
LUDOPÉDAGOGIQUES



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE EN NEUROÉDUCATION : POUTRE DE L'ATTENTION, MOBILIER ADAPTÉ, BALLONS D'ASSISE...



CENTRE DE RESSOURCES

L'agence porte un intérêt très particulier quant à l'environnement des formations. En effet, celui-ci est engageant, convivial et professionnel. Tous les équipements sont présents dans les salles de formations, et préparés en amont, afin que la formation puisse commencer dès votre arrivée. Toutes les salles utilisées sont entièrement équipées pour le bon fonctionnement des formations.

lafeo

L'Agence Formation Enseignement Éducation

Votre référente pour toute demande :

Meriadec HUBY - 0698472550 - contact@af2e.fr

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La **Loi du 11 février 2005** portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et

des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Nous définissons et mettons en oeuvre les aménagements portant sur :

- **L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation**
 - **L'adaptation des rythmes et des temps de formation**
 - **L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils**
-

Procédure d'accueil



Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail, site internet ou par téléphone

Meriadec HUBY



Entretien individuel (téléphonique ou sur site) pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire

Meriadec HUBY



Mise en place des aménagements et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation

Équipe pédagogique



ACCÈS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les sites de formations utilisés par l'agence sont des établissements accessibles aux publics en situation de handicap.

Selon la particularité de votre handicap et afin de vous assurer l'accessibilité de votre formation, veuillez contacter Meriadec HUBY, référente handicap, au 06-98-47-25-50 / par mail: contact@af2e.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'a.F.E.E.

Agence Formation Enseignement Education

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie durant le stage de formation dans l'intérêt de tous.

Article 2 : Discipline générale:

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées;
- d'emporter ou modifier les supports de formation ;
- de modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ; de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet: l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.
- en application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de dispensation des formations d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 : Horaires -Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- en cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le responsable de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme
- lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires;
- en outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'a.F.E.E.

Agence Formation Enseignement Education

Article 4 – Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

Article 5 – Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 6 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte.

Article 7 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 8 – Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 9 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Exclusion définitive de la formation

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'a.F.E.E.

Agence Formation Enseignement Education

Article 10 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'a.F.E.E.

Agence Formation Enseignement Education

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 12:

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).





ACCÈS

CONTACT



TÉLÉPHONE

06-98-47-25-50

COURRIEL

contact@af2e.fr

SITE INTERNET

www.af2e.fr



www.af2e.fr

ACCÈS AGENCE



ADRESSE

6 RUE DE LA GRÈVE 41000 BLOIS

CONSIGNES D'ACCÈS



via la D952

Stationnement gratuit aux alentours



Stations de trottinettes électriques partagée

<https://go.bird.co/>



via le train

Gare de Blois-Chambord à 600 m



ACCÈS AGENCE

